

Information et consentement

Séquelles consécutives aux morsures de chien

Madame, Monsieur,

Vous (ou votre enfant) avez été mordu par un chien il y a environ 16 mois et vous aviez, lors de votre passage aux urgences accepté de participer à une enquête épidémiologique sur les facteurs de gravité des morsures de chien. Nous vous en remercions. Cette enquête a permis de décrire la gravité des morsures en fonction des caractéristiques du chien et de son lien avec la personne victime de morsure. Les résultats de cette enquête sont disponibles sur le site Internet de l'Institut de veille sanitaire : www.invs.sante.fr.

La présente enquête a pour objectif de connaître le taux de séquelles plus d'un an après la morsure.

PARTICIPATION A L'ENQUETE

Si vous acceptez de participer à cette enquête (pour vous ou pour votre enfant mineur), vous serez contacté par téléphone dans quelques jours par un enquêteur épidémiologiste qui vous posera quelques questions sur l'évolution clinique de la morsure et votre état de santé actuel. Ces informations seront transmises de façon strictement anonyme à l'Institut de veille sanitaire et feront l'objet d'un traitement statistique informatisé. Elles sont strictement confidentielles et leur usage est limité aux objectifs de l'enquête. En aucun cas, votre nom, vos coordonnées ou toute autre donnée susceptible de vous identifier ne seront communiqués à d'autres personnes que les enquêteurs. Les coordonnées du médecin qui vous a suivi pour vos blessures consécutives à cette morsure vous seront demandées. Si vous en êtes d'accord, il sera contacté pour donner un avis médical sur l'évolution de vos blessures.

Votre participation est importante, même si vous n'avez aucune séquelle consécutive à la morsure de chien. Elle est volontaire et non rémunérée. Vous pouvez refuser de participer à cette enquête, sans avoir à en donner les raisons. Que vous acceptiez de participer ou non, cela ne modifiera ni vos traitements, ni votre relation avec les équipes médicales qui vous suivent.

Si vous ne souhaitez pas participer à cette enquête, si vos coordonnées téléphoniques ont changé ou si vous préférez remplir directement le questionnaire et nous le renvoyer, merci de bien vouloir retourner le coupon ci-dessous et le questionnaire si vous l'avez complété, à l'aide de l'enveloppe T mise à votre disposition (ne pas l'affranchir).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'InVS : Institut de veille sanitaire, Département maladies chroniques et traumatismes, Unité traumatismes, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice cedex.

Pour toute information, vous pouvez contacter l'InVS, au 01.55.12.53.19 ou accidents@invs.sante.fr

✂----- ✂ ----- ✂ -----

Séquelles consécutives aux morsures de chien

Je soussigné(e) (nom et prénom de la personne mordue ou du représentant légal pour les mineur), certifie avoir lu et compris le document d'information ci-dessus. J'ai compris que les données enregistrées à l'occasion de ce protocole feront l'objet d'un traitement informatisé anonyme.

- J'accepte d'être contacté, voici mes coordonnées téléphoniques :
- Je n'accepte pas d'être contacté par téléphone et préfère vous renvoyer le questionnaire par courrier
- Je ne souhaite pas participer à cette enquête

Fait à, le

Signature :